

## FAITS SAILLANTS DU RAPPORT FINANCIER 2017

Chères concitoyennes,  
Chers concitoyens,  
Membres du conseil Municipal,  
Employés municipaux,

Suite au projet loi no 122, le rapport du maire, qui devait être présenté et distribué sur tout le territoire de la Municipalité à chaque mois de novembre, est maintenant remplacé par un rapport financier pour le mois de juin.

Conformément à l'article 176.2.2 du Code municipal, je fais rapport à vous tous des faits saillants du rapport financier et du rapport du vérificateur externe au 31 décembre 2017.

Revenus	3 215 343,00\$
Dépenses	2 879 805,00\$
Éléments de conciliation à des fins fiscales (ex.: immobilisations et dette)	176 887,00\$
 Excédent de l'exercice financier	 158 651,00\$
 Total de l'excédent	 674 036,00\$
 Dette	 3 746 600,00\$
 Investissements et immobilisations	 1 524 941,00\$
 Taux global de taxation – donnée ministérielle (comprend : la taxe foncière, les services et les règlements d'emprunts)	 0,8784\$

Par ailleurs, voici la rémunération des élus et de moi-même pour l'année 2017 au 31 décembre.

- Rémunération et allocation annuelle des membres du conseil (au 31 décembre 2017) :

Maire	salaire : 10 163,56\$	+	allocation : 5 081,79\$
Conseiller(s)	salaire : 3 387,85\$	+	allocation : 1 693,93\$

- Rémunération et allocation annuelle du maire à la MRC des Maskoutains :

Maire (avant le 5 novembre 2017)	salaire : 5 373,30\$	+	allocation : 2 686,70\$
Maire (après le 5 novembre 2017)	salaire : 785,02\$	+	allocation : 392,52\$

- Rémunération et allocation annuelle d'un conseiller et substitut à la Régie Intermunicipale d'Acton et des Maskoutains :

Conseiller (avant le 5 novembre 2017)	salaire : 525,12\$	+	allocation : 262,56\$
Substitut (avant le 5 novembre 2017)	salaire : 65,64\$	+	allocation : 32,82\$
Conseiller (après le 5 novembre 2017)	salaire : 131,28\$	+	allocation : 65,64\$

Stéphan Hébert, Maire